

Le travail, enjeu de retraites Bernard Friot, La Dispute, 2019, 218 p. note d'analyse critique par Mathieu Béraud

Mathieu Béraud

► To cite this version:

Mathieu Béraud. Le travail, enjeu de retraites Bernard Friot, La Dispute, 2019, 218 p. note d'analyse critique par Mathieu Béraud. 2020. hal-03229992

HAL Id: hal-03229992

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03229992>

Submitted on 21 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Le travail, enjeu de retraites », Bernard Friot , la dispute, 2019, 219 p.

ANALYSES CRITIQUES « Retraite et société» 2019/2 N° 82

ISSN 1167-4687

ISBN 9782858231195

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2019-2-page-145.htm>

L'ouvrage *Le travail, enjeu des retraites* offre matière à de nombreuses réflexions dans un contexte où le gouvernement Philippe/Macron s'apprête à engager une nouvelle réforme du régime de retraite français qui est cette fois-ci censée régler les problèmes de financement tout en étant « plus juste et équitable » et « plus lisible ». C'est pour alerter sur cette nouvelle réforme dont les enjeux dépassent les seules retraites que Bernard Friot (BF) nous livre cette nouvelle édition augmentée.

Le corps principal de l'ouvrage de 2010 n'a pas fait l'objet de modifications, ni d'actualisations. En revanche, cette nouvelle édition se trouve enrichie d'une longue introduction de 55 pages, intitulée « invitation à un déplacement », soit plus d'un quart de l'ouvrage, où l'auteur revient à la fois sur le cœur de ses propositions en les précisant et en les radicalisant (« salaire à la qualification¹ personnelle » à partir de 50 ans contre 60 dans la 1^{ère} édition) et tente dans le même temps de montrer la vacuité des critiques et polémiques qui lui sont adressées par ceux qu'il désigne comme « les vaincus ». Pour BF, ces derniers n'arrivent pas à dépasser « les mots d'ordre de la défaite » (p.25) car ils se situent sur le même terrain que les réformateurs en utilisant leurs mots et leurs arguments.

Plus qu'un ouvrage sur le système de retraites français, l'analyse de ses réformes passées et à venir, cet essai – toujours solidement arrimé au réel – s'inscrit dans une perspective normative en proposant une transformation systémique de la société articulée autour d'institutions à construire, par la lutte des classes, pour « la pratique communiste d'un travail autonome » (p. 24).

La réforme capitaliste des retraites pour le remplacement du salaire continué par le revenu différé

Selon BF une « subversion révolutionnaire » et « communiste » de la sécurité sociale s'est opérée en France en 1946 par la construction d'un régime général et la mise en place « d'un salaire continué » pour les retraités. Et les pensions versées aujourd'hui seraient « pour les trois quart construites comme un salaire continué » (« une pension supérieure au smic et proche du meilleur salaire », indépendamment de ce qui a été cotisé au préalable). C'est contre ce « salaire continué » (puissant vecteur d'émancipation dans le travail selon l'auteur) que sont conduites les réformes depuis la fin des années 80 pour la mise en œuvre d'un « revenu différé » et que BF regroupe sous l'expression « réformes Rocard-Macron » pour mieux en souligner la continuité logique².

¹ Il faut préciser ici que le concept de qualification personnelle, attachée à la personne et non au poste de travail, ne se confond pas du tout selon BF avec le niveau de formation. La qualification personnelle a trois attributs : une pension en rapport avec le meilleur salaire, des capacités transversales reconnues, un réseau personnel de pairs.

² Le lecteur intéressé trouvera une étude exhaustive de cette dynamique réformatrice et de sa réception syndicale dans Nicolas Castel, *La Retraite des syndicats. Revenu différé contre salaire continué*, Paris, La Dispute, 2009, 299 p.

Le piège à déjouer pour la réforme à venir est celui d'une argumentation habile fondée sur l'équité et la solidarité comme principes de justice. La contributivité y est présentée comme le système le plus juste, le plus équitable et le plus lisible, un euro cotisé donnant droit à un euro en retour. Dans ce cadre chacun est doté d'un compte personnel où sont enregistrées la totalité des cotisations sur l'ensemble des salaires de la carrière, et peut librement liquider, sans attendre un âge déterminé, son épargne notionnelle. De fait, si la cotisation sociale demeure, son sens en est dévoyé puisqu'elle devient dans ce cadre « une prévoyance individuelle obligatoire (...) (qui) n'assure en aucun cas un taux de remplacement du salaire (...) (et) génère au contraire un capital notionnel qui sera converti en rente viagère (...) ». En ce sens, il ne faut pas selon BF se laisser « abuser par le mot 'répartition' que mobilisent les réformateurs pour éloigner les craintes d'une transformation du régime en système par capitalisation, car la répartition dont il est question dans cette perspective est celle déjà connue, c'est celle de l'agirc-arrco qui est une « répartition distributive » (organisée selon le principe « à chacun selon sa contribution »). Et, pour ceux qui n'auront pas suffisamment cotisé, un plancher est envisagé, ce qui est pour BF l'expression d'une « solidarité nationale » misérabiliste à l'égard de ceux qui sont considérés comme « des victimes » (individus principalement définis par leurs manques).

Face aux enjeux de cette réforme, menée au nom de « la construction fantasmée » d'un choc démographique (et l'idée qu'il n'y aura pas assez de cotisations demain pour financer les retraités), il faut profiter de ce moment critique pour défendre un régime général assurant à tous à 50 ans un salaire à la qualification personnelle, les retraités étant présentés comme la première étape pour « la conquête de la souveraineté populaire sur le travail ».

Sortir de l'impensé du salaire continué et instaurer le salaire à la qualification personnelle dès 50 ans.

Dès les premières lignes, l'objectif est posé. Il s'agit « d'en finir avec ces représentations » qui font des retraités des êtres de besoin, « bénéficiant à leur tour de la solidarité intergénérationnelle », des êtres « exclus du travail, cette amputation (étant) célébrée comme une délivrance » (p.10). Contre une relégation dans un « bénévolat de consolation », il faut « sortir de l'impensé du salaire continué pour poser clairement la pension de retraite en tant que pièce de la construction du salaire comme droit politique de la personne » (p.23). Comme porteurs d'une qualification personnelle, les retraités perçoivent un salaire (leur pension) correspondant à la valeur de ce qu'ils produisent. Dans ce cadre, le salaire à la qualification « atteste non la capacité à produire des valeurs d'usage (le travail concret), mais la contribution à la production de valeur économique (travail abstrait) ». On retrouve ici l'une des thèses centrales que l'auteur a par ailleurs développée dans ses précédents ouvrages. Les retraités travaillent de façon libre, sans être sous le coup de la sanction du marché ni subir les rapports de subordination (p.77). Pour BF, ils sont dès lors « libérés de la valeur travail » (p.78), c'est à dire pour lui de la valeur capitaliste. C'est contre cette valeur capitaliste et l'hétéronomie du travail³ qu'il faut construire les institutions pour affirmer « la pratique communiste d'un travail autonome » (p.24).

Dans cette perspective BF avance la proposition que les retraités disposent à vie de 100 % de leur meilleur salaire net (avec un plancher significativement supérieur au smic) et

³ En effet, comme le rappelle l'auteur : d'un point de vue anthropologique, le travail n'est pas extérieur à l'homme. Ce que, dans les sociétés capitalistes, nous tendons à oublier.

ce dès 50 ans. Ce salaire, versé jusqu'à la mort, pourrait être « amélioré » en passant des « épreuves de qualification ». Abaisser à 50 ans l'accès au salaire à la qualification personnelle permettrait d'affirmer « l'actualité présente et non passée de leur contribution à la production de valeur ». A 50 ans, on ne pense pas en termes de « temps venu d'un repos bien mérité après une longue vie de travail ». A 50 ans peut commencer « un nouveau temps de la carrière » pour une pratique autonome du travail, avec des mobilités choisies, une auto-organisation du travail. Dans ce cadre, ces nouveaux travailleurs « libres » (on ne sait pas si l'on peut encore les désigner de retraités ou alors, peut-être faire droit à une nouvelle définition sociale du « retraité » ?) seraient accompagnés par un service public de la qualification pour leur permettre de mettre en œuvre leur expérience professionnelle au service d'entreprises alternatives (c'est-à-dire qui seront sorties de la propriété patrimoniale lucrative pour fonctionner selon la propriété patrimoniale d'usage⁴), entreprises dans lesquelles ils pourraient co-décider de la production, de l'organisation, etc. Ils contribueraient ainsi à la valeur ajoutée de ces entreprises alternatives dans le cadre non d'un bénévolat, mais d'un travail libéré de la logique de rentabilité du capital. Précision importante, aucune obligation de travailler comme contrepartie au salaire à la qualification personnelle n'est posée dans ce système, chacun demeurant libre de sa participation.

Pour BF, cette proposition d'instaurer un droit au salaire à la qualification personnelle à 50 ans doit être lue comme une première étape, un tremplin permettant ensuite l'extension de cette nouvelle « dimension de la citoyenneté » à « tous les résidents majeurs » et permettre « la pratique communiste d'un travail autonome ». C'est selon lui le meilleur moyen de contrer les réformateurs : « contre les réformes des retraites, il faut argumenter, au nom du *droit des retraités au salaire* comme pièce d'un puzzle plus général de droit au salaire pour tous, à instituer de la majorité jusqu'à la mort en tant que droit économique à la personne, cœur d'une citoyenneté fondée sur la souveraineté populaire du travail » (p.14)

Le travail, la valeur, le financement par la cotisation

Pour BF se demander si les retraités travaillent est une question aliénée au sens où elle sous entend que ne serait défini comme travail que les activités productives « mettant en valeur du capital », et qui sont vendues sur le marché. C'est parce qu'« il n'y a pas d'essence du travail », que c'est une catégorie à géométrie variable faisant « en permanence l'objet d'un débat public » (p.170), qu'il est grand temps de dénoncer « l'absurdité qu'il y a à fonder le travail sur la nature de l'activité » (p.33). Pour BF, il faut lever la « confusion entre travail concret, production de valeur d'usage, et travail abstrait, production de valeur économique » et se débarrasser du « fétichisme de la marchandise » comme du « fétichisme de l'Etat » dans l'analyse de la validation sociale de la valeur, « le marché et la puissance publique (étant) (...) le leurre de la logique de la rentabilité économique capitaliste qui valide », pour affirmer, dans une démarche de politisation de la valeur et du travail, que « tout le monde travail dès qu'il produit des valeurs d'usage ».

⁴ La propriété patrimoniale lucrative « institution majeure du capital » (p.153) permet l'exploitation des travailleurs et l'accaparement de la plus-value par les propriétaires, c'est par son biais que s'organise « le pillage des salaires ». La propriété patrimoniale d'usage, c'est la propriété d'utiliser tout l'outil de travail par ceux qui l'utilise, les travailleurs.

Ce projet n'a « pas à chercher dans l'utopie où se mener » (p.143), il s'appuie sur « un déjà là » (régime de sécurité social mis en place en 1946, statut des fonctionnaires, intermittents, professions indépendantes indirectement financées par la sécurité sociale,...) montrant « la supériorité tant anthropologique, qu'économique et politique de cette validation sociale communiste du travail » (p.37), qui n'a pas besoin d'« emploi », d'« employeurs », et encore moins d'« employabilité ».

C'est grâce à la cotisation au taux interprofessionnel unique (qui a progressé jusqu'à la fin des années 1970) pour servir un régime unique administré par les travailleurs (jusqu'en 1967) que c'est construit selon l'auteur le salaire continué et que s'est créé un appareil de production de soins en dehors de la logique du capital (financement des CHU par la subvention et non l'emprunt). Il s'agit donc pour lutter contre les réformateurs de mettre un terme au « saccage » dont la cotisation sociale à fait l'objet ces dernières décennies au nom de la défense de l'emploi pour promouvoir, par son évolution (création d'un cotisation à taux interprofessionnel unique assise sur la valeur ajoutée et non plus sur la masse salariale comme c'est jusqu'alors le cas) et par sa hausse continue, un salaire à la qualification personnelle, et au-delà d'étendre le financement par la cotisation à l'investissement et progressivement à une multiplicité de « sécurités sociales sectorielles bâties sur le modèle de la Sécurité sociale des soins de santé ». Tout cela ne peut être rendu possible qu'à la condition de « mettre en cause la création monétaire par les banques », de façon à ne plus créer de la monnaie pour valoriser des marchandises, mais des qualifications.

L'argumentation riche est souvent stimulante, invitant le lecteur à faire un pas de côté, « un déplacement » mais peut soulever parfois la perplexité et susciter de nombreux questionnements. Par exemple, certains arguments ne sont pas étayés mais plutôt assésés comme une vérité, en témoigne l'idée du « bonheur » et de la « félicité » des retraités qui travaillent, idée qui repose moins sur des preuves empiriques que sur une forte conviction de l'auteur de la centralité du travail dans l'accomplissement de la condition humaine. Le discours sans appel sur l'urgence à l'instauration du salaire à la qualification et la critique de solutions comme la RTT ou un partage plus favorable aux salariés de la VA si elles ne s'inscrivent pas dans une logique d'institutionnalisation du salaire pourra par ailleurs être considéré comme un pari risqué étant donné la trop faible contagion de « l'éthos communiste » (p.49, p.217) que l'auteur appelle de ses vœux. Enfin, le lecteur exigeant souhaitant aller au-delà de cet essai qui pourrait paraître parfois trop jouer du registre performatif pourra utilement se référer aux précédents ouvrages de Bernard Friot⁵ ainsi qu'à celui de Nicolas Castel mentionné plus haut pour trouver les développements théoriques au fondement des propositions présentées ici.

Mathieu Béraud

MCF économie

Université de Lorraine – Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales

⁵ Consulter en priorité Bernard Friot, *Puissances du salariat*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2012, 437 p., 1ère éd. 1998.